

**FORET / Afin de faciliter les ventes
et achats de parcelles de bois.**

Bourse forestière

Pourquoi une Bourse Foncière Forestière dans le Gers?

Le morcellement de la forêt privée est un frein important au développement d'une gestion forestière durable. La forêt occupe 17% de la surface du département ce qui représente plus de 104 000 hectares. Cette forêt, essentiellement privée à 94 %, se partage entre plus de 33 000 propriétaires qui possèdent en moyenne moins de 3 ha, très souvent en plusieurs parcelles. Pour cette raison, le CRPF et la Safer Occitanie, avec l'appui de la Région Occitanie, ont mis en œuvre un partenariat afin de développer la Bourse Foncière Forestière.

Comment ça marche ?

La Bourse Foncière Forestière permet de centraliser dans une base de données unique et consultable sur Internet les parcelles forestières privées à

vendre ou à échanger en Occitanie et de mettre en relation vendeurs, acquéreurs et co-échangistes. Les propriétaires transmettent les informations sur leur forêt à vendre. Elles sont saisies et mises en ligne par le CNPF ou la Safer Occitanie. Ensuite vendeurs et acquéreurs sont mis en relation. Le site donne également accès à des conseils sur l'achat et la vente de parcelles forestières, les principes d'estimation de valeurs, les aides financières, le Dispositif d'Encouragement Fiscal Forestier (DEFI) ainsi que sur le droit de préférence. Propriétaires forestiers, n'hésitez pas à vous connecter : <https://www.bourse-fonciere-occitanie.com/>

Contact

Tél. 05.62.61.79.16
florent.nono@cnpf.fr